

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 218/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Winnezeele (en agglomération) – Sté COLAS

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 22/09/2025 – de M. GOVAERE François – de la Sté COLAS France– 172 avenue de la Gironde – CS 50028 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de réfection de trottoirs, rue de Winnezeele (en agglomération) ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et limitée à 30km/h, au droit des travaux de réfection de trottoirs – rue de Winnezeele (en agglomération), à compter du 06/10/2025 pour une durée de 2 semaines.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation et la sortie d'engins seront autorisées au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté COLAS France– 172 avenue de la Gironde – CS 50028 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail :**
gdp.dunkerque@lenord.fr

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :**
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- M. GOVAERE François de la Sté COLAS France– 172 avenue de la Gironde – CS 50028 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2, **email :** francois.govaere@colas.com

Fait à HERZEELE, le 26 septembre 2025

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 26 septembre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

